

COMMUNIQUE DE PRESSE / INVITATION PRESSE DOSSIER DU NUAGE DE TCHERNOBYL

Auteurs: Dr Gabrielli, Dr Fauconnier, Jean-Charles CHATARD, tous les trois membres du groupe de travail "Tchernobyl" à l'Assemblée de Corse.

Préambule: Le 10 avril 2006, l'Assemblée de Corse votait, à l'unanimité de ses 51 membres, une motion considérant deux points particuliers:

- que l'inertie observée dans cette affaire (Tchernobyl) et l'absence de réponse fiable apportée, depuis des années, aux légitimes interrogations des élus, sont de nature à alimenter une compréhensible suspicion à l'égard des autorités publiques et des administrations en charge du problème.
- que devant une telle situation, il paraît nécessaire de missionner une structure indépendante, après avoir procédé à un appel d'offre européen, pour réaliser enfin une véritable enquête sur les conséquences sanitaires, dans l'île, de la catastrophe de Tchernobyl.

Lors de ce vote, l'Assemblée de Corse prenait les deux dispositions suivantes:

- faire réaliser, par une structure indépendante désignée après un appel d'offre européen, une enquête épidémiologique sur les retombées en Corse de la catastrophe de Tchernobyl.
- créer un groupe de travail composé d'élus de l'Assemblée de Corse et de personnalités qualifiées, publiques et indépendantes, lequel groupe sera chargé d'élaborer un cahier des charges et d'en estimer les coûts.

Plusieurs personnalités de la société civile insulaire ont été désignées pour apporter leur concours au sein de ce groupe de travail dont:

- Dr Laurence GABRIELLI, endocrinologue
- Dr Denis FAUCONNIER, médecin généraliste
- Jean-Charles CHATARD, journaliste

Notre réflexion: Après un an et demi de présence au sein de la commission dite "des retombées de Tchernobyl", nous considérons, Docteur Gabrielli, Docteur Fauconnier et Jean-Charles Chatard, qu'il est nécessaire que la population insulaire soit informée sur le fait que le dossier "Tchernobyl" ne progresse pas... Pire, la démarche initiée par les élus insulaires nous semble prendre aujourd'hui une tournure désastreuse pour l'intérêt des malades insulaires. Alors, est-ce une volonté délibérée voire concertée de certains élus pour fuir leur propre responsabilité et ainsi enterrer un dossier sanitaire sensible pour l'Etat?

A ce jour, il nous est impossible de répondre à leur place, mais nous prenons acte des réunions suivantes:

- le 12 juin 2006, séance d'installation à l'Assemblée de Corse:

Au cours de la première réunion, la présence de la presse est acceptée pour suivre l'intégralité des travaux.

Malgré la demande unanime d'une enquête épidémiologique indépendante, le Président de l'Assemblée de Corse prend une initiative surprenante: la participation de l'INSERM (dont faisait partie le SCPRI du Pr Pellerin) et celle de l'ORS Corse. Juste une petite précision, ce sont ces deux organismes de santé publique qui étaient déjà au cœur de la polémique en avril 1986...

Le Président de l'Assemblée de Corse fait état d'une vaste étude épidémiologique nationale entreprise par l'INSERM sur les cancers de la thyroïde. Il suggère la possibilité de rejoindre celle-ci ou de s'en dissocier. Pour notre part, le simple fait d'évoquer cette étude* ne nous convenait pas car son manque d'indépendance pouvait gravement discréditer l'objectif du groupe de travail...

- le lundi 10 juillet 2006, deuxième réunion dans l'hémicycle de la CTC:

Le Président de l'Assemblée de Corse ouvre les discussions en donnant directement la parole au directeur national de l'Institut National de Veille Sanitaire. Le représentant du Ministère de la Santé nous expose les résultats d'une enquête épidémiologique réalisée en Corse sur les cancers de la thyroïde de 1998 à 2001. Malgré son manque d'antériorité et une hausse avérée du cancer chez l'homme, nous apprenons que cette étude n'a pas pris en compte le lieu de résidence des malades en 1986... Par ailleurs, l'INVS propose son protocole pour une enquête épidémiologique et souhaite un travail en partenariat avec les adjudicataires de l'appel d'offre. Sur le même registre, le directeur de l'unité 605 de l'INSERM nous expose la méthodologie de son étude sur les cancers de la thyroïde lancée dans l'est de la France. Objectif: répondre à l'appel d'offre de la CTC.

Nous avons fait remarquer au Président de l'Assemblée de Corse qu'une enquête judiciaire était en cours depuis mars 2001... L'INSERM et l'INVS ont confirmé au groupe de travail que leurs services respectifs avaient fait l'objet de perquisitions. Alors, était-il judicieux de prendre en compte les propositions de ces deux organismes* déjà au cœur du mensonge d'Etat en 1986?

* A noter que la motion votée évoque "une compréhensible suspicion à l'égard des autorités publiques".

Nous avons proposé l'ouverture URGENTE d'un registre des cancers, un outil indispensable pour suivre l'évolution des pathologies malignes dans l'île. La majorité des membres du corps médical, de nombreux élus (conseillers territoriaux, conseillers généraux, députés) et la population réclament depuis vingt ans son ouverture mais il a toujours été refusé par le Ministère de la Santé. Pourtant, sa mise en place est aisée pour des raisons géographiques (c'est déjà le cas dans d'autres îles françaises comme la Martinique et la Réunion) et financières (équivalent à l'aménagement d'un petit rond point) . Son cahier des charges est certes très codifié mais il est facile à mettre en œuvre autour d'un médecin épidémiologiste.

Nous avons proposé de poursuivre l'inventaire et l'analyse des cancers thyroïdiens survenus en Corse depuis 1984. Dans la mesure où l'on constate une augmentation spectaculaire des affections thyroïdiennes bénignes (thyroïdites, nodules, goîtres), il est indispensable de comparer les générations nées "avant et après" la catastrophe de

Tchernobyl. Notre proposition d'une étude des pathologies thyroïdiennes "autres que celles du cancer" a été contestée par l'INVS et l'INSERM...

- du 15 au 19 juillet 2006, visite ministérielle de Xavier Bertrand en Corse:

Le Ministre de la Santé s'engage officiellement devant les élus territoriaux sur l'ouverture d'un registre des cancers, soit une première dans l'île...

- le mercredi 20 décembre 2006, 3ème réunion à Bastia:

Nous constatons que les débats sont présidés par le Vice-président de l'Assemblée de Corse et que l'Institut National de Veille Sanitaire est toujours présente autour de la table....Les discussions sont centrées sur les modalités techniques du cahier des charges.

Au niveau des objectifs, il est convenu de cibler trois volets principaux: les cancers thyroïdiens, les pathologies bénignes et les effets du césium 137, un radionucléide dont la durée de vie est égale à 300 ans.

Au niveau de la méthode: construire dans l'immédiat un système de recueil des données (commençant par l'installation du registre des cancers) et élargir progressivement l'enquête de façon à englober l'ensemble des principales incidences de contamination.

Au niveau du calendrier, affiner l'analyse pendant un ou deux mois puis saisir l'Assemblée, pour parvenir à une décision effective à la fin du prochain semestre 2007.

- le mardi 13 mars 2007, 4ème réunion à Bastia:

Le groupe de travail auditionne le Docteur Annie Sasco, épidémiologiste de renom, sur la faisabilité d'une enquête épidémiologique ciblant principalement certains cancers liés aux contaminations radioactives. Lors de cette intervention, nous retenons les deux points suivants:

- la première chose à faire, selon Annie Sasco, est de mettre en place un registre du cancer. Outre le cancer de la thyroïde, un autre cancer possible lié aux retombées de la catastrophe de Tchernobyl est le cancer du sein. Un tel registre pourrait fonctionner avec un médecin coordonnateur, deux assistants et un secrétariat. Son coût approximatif: 200 000 euros / an.

Une partie des patients vont se faire soigner dans des villes du continent, un tel dispositif de suivi doit être mis en place pour ceux-ci.

Le registre du cancer serait un investissement pour le futur. Dans l'immédiat le cancer de la thyroïde doit, selon elle, faire l'objet d'un examen prioritaire de type "cas témoins" comparant des cas de personnes ayant un cancer de la thyroïde avec d'autres n'en ayant pas eu. Pour cela, il conviendrait de s'assurer de la collaboration de médecins spécialistes (endocrinologues, médecins nucléaires, etc...). Un questionnaire pourrait être transmis aux personnes enquêtées pour préciser leur lieu de résidence, leurs types d'aliments consommés...

- en raison de la faiblesse de la population, Annie Sasco propose la mise en place d'une structure commune entre la Corse et la Sardaigne.

A notre grand étonnement, nous retrouvons la présence de deux membres de l'INVS et le Directeur de l'ORS Corse. La tâche de ceux-ci est de contester systématiquement nos propositions destinées à faire progresser le dossier... Plus surprenant, nous apprendrons

par la suite, de la bouche du Vice-président de l'Assemblée de Corse, que l'INVS et l'ORS Corse n'étaient pas invités à cette réunion de travail....Curieux!!!

Jean-Guy Talamoni déplore la façon dont la commission poursuit ses travaux. Il lui semble indispensable que le groupe de travail tienne une réunion avec ses seuls membres, conseillers à l'Assemblée de Corse. Objectif: concrétiser les modalités du lancement d'un appel d'offre européen auquel ne devra pas participer l'INSERM (qui se trouve être sous la tutelle de deux Ministères).

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse indique que le cahier des charges de l'appel d'offres devra bien préciser ce qui est attendu de la nouvelle étude à réaliser: la composition du nuage radioactif, le type de radionucléide; l'indication des pathologies que l'enquête aura à suivre et à examiner; l'évaluation fiable des doses constatées en Corse. Enfin, il avance que le groupe de travail devrait être en mesure de proposer un cahier des charges avant la fin du premier semestre 2007.

- Le mardi 17 juillet 2007, 5ème réunion à Bastia.

Il est à noter que les membres de l'INSERM, de l'INVS et de l'ORS Corse ne sont plus conviés à participer au moindre tour de table.

A l'issue de cette journée de travail, il ressort les points suivants:

- une première phase consistera à faire analyser par un expert indépendant la composition du nuage et ses retombées (les éléments radioactifs contenus, leur impact sanitaire potentiel, la dosimétrie individuelle enregistrée dans les différentes parties de l'île).
- dans une seconde phase, l'enquête épidémiologique se composera d'une partie descriptive (toutes les pathologies observées, du cancer...au nodule) et d'une partie analytique (mettant en relation celles-ci avec les facteurs "doses"), un travail devant être nécessairement confié à une équipe distincte.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse demande aux personnalités qualifiées de faire parvenir leurs contributions techniques au Secrétariat Général de l'Assemblée, de façon à pouvoir discuter à la rentrée sur le projet de cahier des charges.

Nous avons envoyé nos contributions* et depuis plus rien.....

DEPUIS 7 mois, nous n'avons eu aucune communication sur nos contributions destinées à compléter l'appel d'offre européen.

DEPUIS 7 mois, l'Assemblée de Corse n'a pris aucune initiative pour organiser une nouvelle réunion de travail.

DEPUIS 7 mois, personne (et encore moins la presse) n'a été informé sur l'évolution du dossier.

DEPUIS 17 mois et les promesses du Ministre de la Santé, l'Etat n'a pris aucune mesure concrète pour mettre en œuvre un registre des cancers dans l'île.

2008-02-14

Considérant que le dossier "Tchernobyl" a été pollué pendant des mois par les services sanitaires de l'Etat, qui étaient déjà aux commandes à l'époque de la catastrophe en avril 1986,

Considérant que les trois quarts des élus, désignés pour siéger dans ce groupe de travail, n'ont jamais participé à la moindre réunion,

Considérant que nos contributions techniques n'ont pas servi à alimenter l'appel d'offre européen qui s'avère être aujourd'hui une coquille vide,

Considérant que la CTC n'a pas jugé utile d'exploiter les qualifications d'Annie Sasco

Considérant que les promesses "non tenues" du Ministre de la Santé, sur l'ouverture d'un registre des cancers, n'émeuvent pas beaucoup les membres de l'Assemblée de Corse,

Considérant que ce type de dossier d'intérêt collectif concerne tous les Corses et pas seulement les intérêts politiques de certains élus.

Nous demandons clairement à l'Assemblée de Corse de tenir une réunion de toute urgence, et ceci dans les quinze jours, pour apporter à la population insulaire une réponse concrète sur:

- la "poursuite" ou "non" du projet relatif à une enquête épidémiologique indépendante**
- sur le lancement définitif de l'appel d'offres européen**
- sur la mise en oeuvre d'un registre des cancers**

Notre démarche est citoyenne, non partisane, apolitique et étrangère au calendrier électoral de ces prochaines semaines.

Si aucune réponse n'est apportée dans ce délai de quinze jours, nous prendrons nos propres responsabilités et nous retirerons définitivement de ce groupe de travail.

Nous convions donc les journalistes de votre rédaction à une conférence de presse, qui se tiendra ce jeudi 14 février 2008, à 15 heures, au bar Napoléon, à Bastia.

**Dr Laurence GABRIELLI, Dr Denis FAUCONNIER,
Charles CHATARD**

Jean-